



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Signature de contrat de sécurité à Roquebrune-sur-Argens dans le cadre du programme « Petites Villes de demain »

1^{er} mars 2024



**Petites villes
de demain**



Signature de contrat de sécurité à Roquebrune-sur-Argens dans le cadre du programme « Petites Villes de demain »

Contexte

Dans le cadre du Beauvau de la sécurité, le Premier ministre a annoncé que les conventions signées dans le cadre du Programme Petites Villes de demain intègrent désormais un volet dédié à la sécurité pour consolider les liens existants entre elles, les forces de sécurité intérieure et la population.

Ce volet sécurité s'inscrit dans une offre de service « sur mesure » adaptée aux besoins spécifiques des territoires signataires

Ainsi, alors que la convention cadre « Petites villes de demain » a été signée le 28 octobre 2022 et prévoit un programme de 23 actions pour un montant de plus de 16 millions d'euros au profit de la commune de Roquebrune-sur-Argens, le maire a souhaité s'engager, en lien avec l'État et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Var, dans la signature d'un contrat de sécurité.

Il s'agit du **deuxième contrat de sécurité signé dans le cadre du programme « Petites villes de demain » dans le Var**, après la commune de la Londe les Maures en 2023.

Ce type de convention va se multiplier cette année afin que la majorité des communes engagées dans le programme « Petites villes de demain » en bénéficient toujours dans le même objectif : ***la sécurité partout, pour tous, y compris dans les zones rurales, dans un souci d'égalité républicaine.***

Le contrat de sécurité : des engagements réciproques entre l'État et la commune en matière de sécurité et de protection des personnes et des biens

Au-delà de la coopération et des échanges permanents entre les militaires de la gendarmerie nationale et les policiers municipaux de Roquebrune-sur-Argens, ce contrat de sécurité permet de renforcer les engagements réciproques visant à accentuer la sécurité et la protection du territoire et des Roquebrunois.

Un renforcement des actions et des mesures de prévention

- **Développement de la vidéoprotection dans la commune**, en fonction des audits et préconisations effectuées par le référent sûreté de la gendarmerie nationale. L'objectif est de sécuriser encore davantage la voie publique mais également les abords des établissements privés et publics
- **Renforcement des actions de prévention** au profit des publics vulnérables (femmes, seniors, personnes en situation de handicap, mineurs) dans les domaines des violences intrafamiliales, des addictions, de la sécurité routière, des escroqueries, du cyber...

Un renforcement du partenariat entre gendarmerie et police municipale

- **Mise à disposition temporaire au profit de la gendarmerie nationale des locaux de la police municipale** de Roquebrune-sur-Argens pour permettre aux gendarmes d'assurer la prise de plainte au plus près des administrés

- **Coproduction de sécurité entre gendarmerie nationale et police municipale** avec l'actualisation de la convention de coordination gendarmerie/police municipale qui prévoit :
 - *un renforcement des patrouilles ciblées et des opérations coordonnées gendarmerie/police municipale
 - *la sécurisation des évènements locaux
 - *la lutte contre les nuisances sonores

- **Intervention nocturne** permettant d'assurer une présence renforcée, dissuasive et répressive de nuit sur le territoire de la commune.

Des engagements de la commune en matière de sécurité

De son côté, la commune s'engage à soutenir l'action de l'État en intégrant notamment les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres, à savoir :

- la prise en compte des problématiques de sûreté et de sécurité dans le cadre des projets d'aménagement engagés par la commune (éclairage de voie public, limitation de la vitesse...);
- la mise à disposition de locaux dans le cadre d'actions menées « hors les murs » pour le contact et l'accueil du public ;
- le maintien des effectifs de la police municipale à un niveau adapté
- la facilitation de l'intégration des familles des militaires de la gendarmerie au sein de la commune (information auprès des conjoints des besoins et possibilités de recrutement dans la commune, inscriptions dans les garderies, écoles et clubs...)

L'évolution de la délinquance et de la présence des gendarmes à Roquebrune-sur-Argens

En 2023, **la délinquance générale a diminué de près de 2 %** à Roquebrune-sur-Argens, avec **17** faits en moins par rapport à 2022 (905 faits en 2022, contre 888 en 2023).

Dans le détail, il faut noter que :

- même si on comptabilise 17 cambriolages de plus en 2023, **les atteintes aux biens** sont quant à elle en baisse de près de 3 % avec 14 faits en moins par rapport à 2022 ;
- **les vols simples** sont en baisse de 2,5 %, soit 11 faits en moins entre 2022 et 2023 et les **vols avec violences** restent stables avec seulement 8 faits comptabilisés sur l'année écoulée ;
- 21 faits supplémentaires de **violences aux personnes** ont été comptabilisés en 2023 par rapport à 2022 avec un total de 184 faits. Les violences sexuelles sont quant à elles en baisse de 50 % avec 15 faits en moins sur l'année écoulée ;
- **les escroqueries et les infractions économiques et financières** sont en baisse de plus de 16 % en 2023 avec 23 faits comptabilisés en moins par rapport à 2022.

Conformément aux engagements et ministre de l'intérieur et comme sur l'ensemble du Var, **la présence des gendarmes sur la commune est en hausse de plus de 21 % en 2023, par rapport à 2022.**